

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infontaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be



DEMBLON & COULIER - Notaires
associés
Chaussée de Waterloo , 38
5002 SAINT-SERVAIS

Délivré à Namur, le **05 DEC. 2025**

INFORMATIONS NOTARIALES
(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 14-11-25
V/réf. : 157105/AL
Référence dossier : Notaires/40573/2025
Votre correspondant-e : N. GODART

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent-e traitant-e délégué-e

N. GODART

Pour la Bourgmestre ff,
Par délégation,
L'Échevine,

St. SCAILQUIN

Informations notariales

1) Bien situé à MARCHE-LES-DAMES paraissant cadastré section B n°140C et appartenant à MM: MATHIEU Vincent & MASSE BLUME Luis - Date de construction : Avant 1850 (7) - Statut urbanistiques des biens : Pâture (1 et 6), ruines (2, 3 et 5), jardin (4), ferme (7), mare (8) et chemin (9).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone de parc" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Zone de parc" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est sur un site classé: La ferme-château et la chapelle Sainte-Apolline qu - 30-06-82.

- Le bien est repris en Zones de consultation de la DRIGM l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé.

2) Bien situé à MARCHE-LES-DAMES paraissant cadastré section B n°141 et appartenant à MM. MATHIEU Vincent & MASSE BLUME Luis - Date de construction : Avant 1850 (7) - Statut urbanistiques des biens : Pâture (1 et 6), ruines (2, 3 et 5), jardin (4), ferme (7), mare (8) et chemin (9).

Le bien repris ci-dessus est situé:

- 1° - dans un périmètre: "Site classé"
- en "Zone de parc" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.
- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.
- Le bien est situé en "Zone de parc" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.
- Le bien est sur un site classé: Chapelle Sainte-Apolline (M), ferme du Château et - 30-06-82.
- Le bien est repris en Zones de consultation de la DRIGM l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé.

3) Bien situé à MARCHE-LES-DAMES paraissant cadastré section B n°142 et appartenant à MM. MATHIEU Vincent & MASSE BLUME Luis - Date de construction : Avant 1850 (7) - Statut urbanistiques des biens : Pâture (1 et 6), ruines (2, 3 et 5), jardin (4), ferme (7), mare (8) et chemin (9).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: "Site classé"

- en "Zone de parc" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
01-06-04	Restauration de la ferme du Château de Wartet

- Le bien est situé en "Zone de parc" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est sur un site classé: Chapelle Sainte-Apolline (M), ferme du Château et - 30-06-82.

- Le bien est repris en Zones de consultation de la DRIGM l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé.

4) Bien situé à MARCHE-LES-DAMES paraissant cadastré section B n°143 et appartenant à MM. MATHIEU Vincent & MASSE BLUME Luis - Date de construction : Avant 1850 (7) - Statut urbanistiques des biens : Pâture (1 et 6), ruines (2, 3 et 5), jardin (4), ferme (7), mare (8) et chemin (9).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: "Site classé"

- en "Zone de parc" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
01-06-04	Restauration de la ferme du Château de Wartet

- Le bien est situé en "Zone de parc" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est sur un site classé: Chapelle Sainte-Apolline (M), ferme du Château et - 30-06-82.

- Le bien est repris en Zones de consultation de la DRIGM l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Patrimoine - Murs repris ponctuellement à inventaire.

GCU Enseignes - Site touristique protégé .

Informations notariales

5) Bien situé à MARCHE-LES-DAMES paraissant cadastré section B n°144 et appartenant à MM. MATHIEU Vincent & MASSE BLUME Luis - Date de construction : Avant 1850 (7) - Statut urbanistiques des biens : Pâture (1 et 6), ruines (2, 3 et 5), jardin (4), ferme (7), mare (8) et chemin (9).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone de parc" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Zone de parc" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est sur un site classé: Chapelle Sainte-Apolline (M), ferme du Château et - 30-06-82.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé.

6) Bien situé à MARCHE-LES-DAMES paraissant cadastré section B n°145A et appartenant à MM. MATHIEU Vincent & MASSE BLUME Luis - Date de construction : Avant 1850 (7) - Statut urbanistiques des biens : Pâture (1 et 6), ruines (2, 3 et 5), jardin (4), ferme (7), mare (8) et chemin (9).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: "Site classé"

- en "Zone de parc" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
01-06-04	Restauration de la ferme du Château de Wartet

- Le bien est situé en "Zone de parc" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est sur un site classé: Chapelle Sainte-Apolline (M), ferme du Château et - 30-06-82.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Patrimoine - Biens repris et ensembles urbanistiques .
GCU Enseignes - Site touristique protégé.

Informations notariales

7) Bien situé à MARCHE-LES-DAMES, Rue de Bayet n°10, paraissant cadastré section B n°146F et appartenant à MM. MATHIEU Vincent & MASSE BLUME Luis - Date de construction : Avant 1850 (7)
- Statut urbanistiques des biens : Pâture (1 et 6), ruines (2, 3 et 5), jardin (4), ferme (7), mare (8) et chemin (9).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: "Site classé"

- en "Zone de parc" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
01-06-04	Restauration de la ferme du Château de Wartet

- Le bien est situé en "Zone de parc" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est sur un site classé: Chapelle Sainte-Apolline (M), ferme du Château et - 30-06-82.

- Le bien est repris Ensemble urbanistique. (Patrimoine)

- Le bien est repris en Zones de consultation de la DRIGM l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Monument Classé :

Nom: Chapelle Sainte-Apolline (M), ferme du Château et alentours (S) Date du 30 juin 1982 n° 155.

Lidaxes, voir variations possibles du tracé.

GCU Enseignes - Site touristique protégé.

8) Bien situé à MARCHE-LES-DAMES paraissant cadastré section B n°150 et appartenant à MM. MATHIEU Vincent & MASSE BLUME Luis - Date de construction : Avant 1850 (7) - Statut urbanistiques des biens : Pâture (1 et 6), ruines (2, 3 et 5), jardin (4), ferme (7), mare (8) et chemin (9).

Le bien repris ci-dessus est situé:

- 1° - dans un périmètre: "Site classé"
- en "Zone de parc" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.
- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
01-06-04	Restauration de la ferme du Château de Wartet

- Le bien est situé en "Zone de parc" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.
- Le bien est sur un site classé: Chapelle Sainte-Apolline (M), ferme du Château et - 30-06-82.
- Le bien est repris Ensemble urbanistique. (Patrimoine)
- Le bien est repris en Zones de consultation de la DRIGM l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Patrimoine - Murs repris ponctuellement à inventaire.
- GCU Enseignes - Site touristique protégé.
- Lidaxes, voir variations possibles du tracé.

9) Bien situé à MARCHE-LES-DAMES paraissant cadastré section B n°153C et appartenant à MM: MATHIEU Vincent & MASSE BLUME Luis - Date de construction : Avant 1850 (7) - Statut urbanistiques des biens : Pâture (1 et 6), ruines (2, 3 et 5), jardin (4), ferme (7), mare (8) et chemin (9).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone de parc" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Zone de parc" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est sur un site classé: 155 site et monuments classés. La ferme-château et - 30-06-82.

- Le bien est repris Ensemble urbanistique. (Patrimoine)

- Le bien est repris en Zones de consultation de la DRIGM l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Lidaxes, voir variations possibles du tracé.

Patrimoine - Murs repris ponctuellement à inventaire.